

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 315

présenté par

Mme Ménard, Mme Thill et M. Son-Forget

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 42, substituer aux mots :

« les deux membres du couple ou la femme non mariée »

le mot :

« ceux-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

On comprend bien l'idée de la nouvelle rédaction de cet alinéa qui est de marquer dans le marbre l'ouverture de la PMA à toutes les femmes. Comme c'est précisément l'objet de ce projet de loi, il ne semble pas nécessaire de faire cette précision de façon systématique.

Il convient de revenir à la rédaction initiale de cet alinéa qui était plus sobre.